

Ergothérapeute en soins palliatifs

Présentation

Professionnel de santé, l'ergothérapeute accompagne les personnes de tous âges dans leur besoin d'habileté, leur recherche d'indépendance et d'épanouissement dans les occupations importantes pour elles, quels que soient leurs problèmes :

- Les activités de soins personnels (se laver, manger, s'habiller...)
- Les activités productives (se préparer un repas, faire le ménage, laver et entretenir ses vêtements, bricoler, apprendre à l'école ou travailler...)
- Les activités de loisir (jeux, passe-temps...)

Ceci pour atteindre une pleine participation sociale et une meilleure qualité de vie pour la ou les personne(s) dans un souci de sécurité et de confort et en prenant en compte les habitudes de vie, les environnements humains et matériels.

Mission principale

Garantir le pouvoir d'agir et la qualité de vie des personnes en fin de vie.

Missions et activités

Mission 1 : Évaluer les habiletés et les performances dans l'activité, les rôles et habitudes de vie, le niveau d'indépendance, établir un diagnostic ergothérapeutique.

Activités :

- Identifier les besoins et les attentes de l'utilisateur et de son entourage en matière d'activité et de projet de vie, ainsi que les facteurs personnels et environnementaux à l'admission de l'utilisateur
- Recenser le répertoire d'activités et les rôles de la personne
- Évaluer la qualité de vie, les habiletés et la performance dans les activités problématiques, établir un bilan fonctionnel
- Évaluer les facteurs personnels (troubles cognitifs, sensitifs et moteurs, de schéma corporel, estime de soi, ...)
- Évaluer les risques liés aux troubles posturaux et à la contention, les risques de chute
- Élaborer un diagnostic ergothérapeutique
- Formuler un plan d'actions
- Participer à l'élaboration du projet individualisé d'accompagnement

Mission 2 : Réduire et compenser les altérations et les limitations d'activité, développer, restaurer et maintenir l'indépendance, l'autonomie et la participation sociale de la personne.

Activités :

- Mettre en œuvre des techniques d'ergothérapie en vue de maintenir et d'améliorer les gestes fonctionnels
- Conduire des activités adaptées en fonction des capacités et des réactions de l'utilisateur et du contexte
- Conduire une démarche de prévention, d'éducation pour la santé et de conseil par des actions pédagogiques auprès de l'utilisateur
- Accompagner le changement des habitudes de vie et la réorganisation de la journée selon la fatigue et les douleurs (qu'est ce que la personne peut, veut et doit faire ?)

- Renforcer et stimuler la participation de la personne avec la mise en place de stratégies de compensation et l'apprentissage de nouveaux gestes avec ou non l'adjonction d'aides techniques : soins d'hygiène, habillage, repas, déplacement, gestion de la maison, communication, loisirs, repos et sommeil
- Favoriser la prise de conscience des dangers, des limites et des possibilités, la priorisation des activités à maintenir, développer des stratégies pour continuer leur réalisation de manière indépendante en respectant les principes de conservation de l'énergie, une bonne mécanique gestuelle, une gestion de la fatigue, du surmenage et des douleurs, explorer des alternatives, revaloriser l'image corporelle

Mission 3 : Accompagner à la communication de ses souffrances, la socialisation ou l'autodétermination.

Activités :

- Organiser, animer et suivre des activités thérapeutiques créatives ou distractives servant de médiation

Mission 4 : Aménager l'environnement hospitalier pour garantir la sécurité, favoriser l'indépendance et le confort à visée antalgique ou de prévention des risques orthopédiques et ostéo-cutanés.

Activités :

- Concevoir l'aménagement de la chambre et de tous les environnements dans lequel la personne évolue afin de favoriser les activités quotidiennes, la mobilité, les transferts, le contrôle d'environnement, le positionnement au lit et au fauteuil et développer des alternatives aux contentions
- Former et informer l'équipe/l'entourage/la personne à l'utilisation

Mission 5 : Préconiser les aides techniques, les aides humaines, les aides animalières et les modifications de l'environnement matériel, afin de favoriser l'intégration de la personne dans son milieu de vie.

Activités :

- Concevoir et appliquer des appareillages pour la mise en œuvre de ses traitements
- Évaluer la nature et la quantité de l'aide nécessaire, notamment l'aide humaine

- En lien avec les intervenants extérieurs et/ou l'équipe médicale, paramédicale et sociale, il préconise des adaptations et des aménagements de l'environnement pour un retour à l'activité et promouvoir le droit à la participation sociale en établissement comme en milieu ordinaire
- Accompagner les essais, la mise en place, l'utilisation et le suivi des aides techniques et des aménagements au sein de la structure et dans le milieu de vie
- Concevoir et rédiger des argumentaires techniques et financiers

Mission 6 : Soutenir ou préparer le retour à domicile.

Activités :

- Expertiser l'habitat et identifier les modes de vie : évaluation du degré d'accessibilité, de sécurité et d'adaptation aux conditions et besoins de la personne
- Évaluer l'aménagement et les aides techniques/technologiques nécessaires
- Rédiger les argumentaires technique et financier
- Suivre les travaux et la mise en place des aides
- Mettre en situation la personne pour permettre l'appropriation et l'apprentissage de l'utilisation du nouvel aménagement
- Former les aidants familiaux et professionnels à leur utilisation

Mission 7 : Soutenir les aidants et les proches.

Activités :

- Participer à l'accueil et au soutien des familles et des proches
- Apporter des conseils à la famille et à l'entourage
- Accompagnement dans la définition de la juste aide nécessaire pour éviter les « surmenages », à travers une prise de conscience et la communication d'attentes réalistes

Mission 8 : Former et informer les soignants et travailleurs sociaux (techniques, utilisation du matériel).

Activités :

- Former et conseiller les professionnels sur le type d'accompagnement à prodiguer en matière d'activité de vie quotidienne (pour favoriser la participation, définition du type d'aide, gestion des troubles sensoriels, cognitifs et moteurs, douleur, mobilisation des personnes, techniques de transferts, positionnement...)

Mission 9 : Travailler en pluri professionnalité.

Activités :

- Collaborer avec une équipe pluri professionnelle et en lien avec les partenaires externes
- Coordonner les acteurs et les actions relevant des aides techniques, l'aménagement de l'environnement, l'adaptation des activités
- Participer aux différentes réunions institutionnelles
- Accueillir des stagiaires et accompagner leur apprentissage

Mission 10 : Assurer la qualité de sa pratique.

Activités :

- Identifier les risques pour l'usager liés à son accompagnement et proposer des réajustements en fonction de la réglementation, des recommandations, des principes de qualité, d'ergonomie, de sécurité, d'hygiène, de traçabilité, et au regard des avancées de la recherche et de la satisfaction des bénéficiaires
- Formaliser et rédiger les processus, protocoles et préconisations en ergothérapie
- Analyser sa pratique professionnelle et identifier les domaines de formation personnelle
- Assurer une veille professionnelle et faire évoluer la pratique
- Rédiger des rapports et des comptes-rendus relatifs aux observations et aux interventions dans un objectif de transmission de l'information
- Enregistrer des données liées à son activité professionnelle
- Réaliser ou participer à des études et des travaux de recherche

Collaboration professionnelle et hiérarchique

- Faire partie d'une équipe interprofessionnelle
- Être en relation régulière avec le supérieur hiérarchique et l'équipe pour la coordination des soins et des interventions sociales
- Collaborer avec des partenaires externes pour le suivi du bénéficiaire : services d'aide et de soins à domicile, travailleurs sociaux, techniciens du bâtiment, fournisseurs de matériel médical, ...
- Communiquer avec la famille, les aidants

Compétences et qualifications requises

Pré-requis réglementaires pour exercer la profession :

- Diplôme d'état d'ergothérapeute, certificat ETP niveau 1

Formation complémentaire :

- DIU ou DU de soins palliatifs
- Formateur PRAP 2S

Passerelles et évolution :

- Formateur des professionnels de santé
- Coordinateur de parcours en santé
- Encadrant d'unité de soins, médico-sociale et sociale - encadrant d'activités paramédicales et sociales

| Compétences métier | Autres qualités |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Connaître le fonctionnement de la structure - Connaître le public accueilli et ses particularités - Connaître les partenaires - Maîtriser les techniques propres à l'ergothérapie - Maîtriser le matériel et les aides techniques spécifiques à l'ergothérapie - Connaître les règles de déontologie et adopter une posture éthique - Maîtriser les écrits professionnels - S'impliquer dans un travail d'équipe et de réseau | <ul style="list-style-type: none"> - Écoute et respect - Sens du relationnel - Confidentialité - Capacité d'adaptation - Disponibilité - Communication écrite et orale - Autonomie - Gestion du stress - Sens de l'organisation |

CONTACT



Artisans de votre liberté

Association Nationale Française des Ergothérapeutes

64 rue Nationale - CS 41362

75214 Paris Cedex 13

01 45 84 30 97

accueil@anfe.fr

www.anfe.fr